Réunion du 16 décembre 2020 au 17 décembre 2020

| Mission 1 : le combat pour l'emploi local | M1 |
|----------------------------------------------------------------|-----|
| Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production | A2 |
| Soutien aux transitions | 512 |

Le Conseil Régional,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1511-1 et suivants, et L 4221-1 et suivants,

VU la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire,

VU l'arrêté DIRECCTE/2017/27 du Préfet de région en date du 24 février 2017 portant approbation du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la Région des Pays de la Loire,

VU la délibération du Conseil régional des 30 et 31 janvier 2014 adoptant le règlement d'intervention des pôles territoriaux de Coopération Economique,

VU les délibérations du Conseil régional en date des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et

d'internationalisation,

VU les délibérations du Conseil régional en date des 14, 15 et 16 décembre 2016

approuvant la stratégie régionale pour l'Economie Sociale et Solidaire,

VU la délibération du Conseil régional des Pays de la Loire en date des 20 et 21 décembre 2017 adoptant le règlement d'intervention modifié relatif au soutien

des Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE),

VU la délibération du Conseil régional en date des 22 et 23 juin 2017 approuvant

le Plan régional pour l'économie numérique « Une connexion accompagnée,

levier de notre économie »,

VU la délibération de la Commission permanente en date du 7 juillet 2017

approuvant le règlement d'intervention « Pays de la Loire investissement

numérique »,

VU la délibération de la Commission permanente en date du 29 mai 2020

approuvant le règlement d'intervention « Pays de la Loire investissement

numérique » modifié,

vu la délibération du Conseil Régional en date des 9 et 10 juillet 2020 approuvant

le plan de relance dans le cadre de son programme 512 - « Soutien aux transitions » et notamment le lancement d'un appel à Manifestation d'Intérêt

Transformation Numérique des Entreprises.

VU le règlement budgétaire et financier modifié,

VU l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du

14 décembre 2020,

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires intervenu lors d'une séance du Conseil

régional du 16 octobre 2020,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT le rejet de l'amendement CS2.3 : sur le lancement d'un appel à

manifestation d'intérêt "Solutions numériques responsables et équitables"

présenté par le groupe EC;

CONSIDERANT l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme,

innovation, enseignement supérieur et recherche

ENTENDU Sophie BRINGUY, Delphine COAT-PROU, Grégoire JEAUNEAULT, Franck

NICOLON, Pascal GANNAT, Laurent CAILLAUD, Christophe CLERGEAU, Claire HUGUES, Laurent DEJOIE, Stéphanie HOUEL, Lucie ETONNO, Jean-Claude CHARRIER, Jean GOYCHMAN, Paul JEANNETEAU, Violaine LUCAS

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription au Budget primitif 2021 d'une dotation de 2 800 000 € d'autorisations de programme et de 1 699 500 € d'autorisations d'engagement et de 4 039 156 € de crédits de paiement d'investissements et de 1 300 794 € de crédits de paiement de fonctionnement, au titre du programme n°512 "Soutien aux transitions".

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen Abstentions : Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

RECU le 18/12/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs